



Créteil.net

[Retrouvez le site académique du SNPDEN \(en cliquant ici\)](#)

Informations du SNPDEN-CRETEIL

N°13-2008-2009

du 16 janvier 2009

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE DIRECTION

STAGES D'ANGLAIS :

IL FAUT FAIRE RESPECTER LA CHARTE DE PILOTAGE

En application d'une lettre circulaire nationale, les recteurs demandent actuellement aux proviseurs des lycées des diverses académies de mettre en place, pendant les vacances, et ce dès février, des stages d'anglais de 5 jours destinés aux élèves volontaires.

Le SNPDEN observe que ces instructions sont en contradiction avec les termes de la charte de pilotage des EPLE qui impliqueraient une procédure conventionnelle et donc la consultation des établissements et leur volontariat. Elles ne sont pas non plus applicables dans les conditions actuelles de la réglementation et des moyens attribués aux établissements.

L'accueil d'élèves dans un EPLE suppose en effet la présence, pendant les 5 jours souhaités, d'un personnel de loge en mesure de garantir une réaction appropriée en cas d'alarme incendie, et de personnels de surveillance et de vie scolaire, ainsi que d'un encadrement suffisant, voire de personnels de santé scolaire. Or, ces moyens en personnels, qui pour une partie relèvent de la collectivité territoriale, n'ont pas été prévus en fonction de cette mission particulière, pas plus que leurs statuts ni leur temps de travail, y compris celui des personnels de direction.

Il faut tenir compte également des frais de fonctionnement, tels que ceux de chauffage et d'éclairage, qui n'ont pu être prévus et ne sont pas pris en compte dans les dotations générales de fonctionnement attribuées par les collectivités territoriales. Ils devront donc faire l'objet d'un financement particulier.

Contrairement au dispositif de "l'école ouverte" qui est défini en moyens et en cadre juridique, et qui repose d'ailleurs sur le volontariat des équipes, les stages tels qu'ils sont aujourd'hui annoncés se trouvent dans une situation de grande incertitude. Les engagements pris auprès de notre organisation syndicale par le directeur de cabinet du ministre au moment de la réflexion préalable à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif n'ont aucunement été confirmés alors qu'ils pouvaient seuls en permettre la réalisation.

Le syndicat prendra contact avec le ministère au niveau national pour éclaircir cette situation.

Il est recommandé aux personnels de direction de ne prendre aucun engagement hors d'un cadre conventionnel prévoyant les rémunérations et subventions suffisantes et donc dans le cadre d'un volontariat des établissements.

Je communique la position du SNPDEN à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil.

Plus que jamais, la réunion d'un groupe de travail sur la mise en application de la Charte de pilotage s'impose.

Martine DRUENNE, Secrétaire académique.